

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2013

Publication : 12/12/2013

Sur le Président du Conseil Général et
délégation, M. Philippe RATEL, Chef
du Service SEU

Affichage: 02/12/2013



Conseil Général
Haut-Rhin

Direction de l'Économie, de la Vie Locale
et du Développement des Territoires
Service du Développement Économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

ARRETE N° 10 - 2013- SEU

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE
au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial

Colmar, le 29 NOV. 2013

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil Général ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Monsieur Pierre BIHL, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 03/12/2013 qui sera amenée à statuer sur le projet porté par la SCI K6 et la SARL JCW en vue de la création d'un magasin à l'enseigne JOUECLUB à KINGERSHEIM.

Monsieur Pierre BIHL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Charles MUTNER

